

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes Nadège BITAILLOU, Marie ILADOY, Diane BONNEAU, Loriane MEYER, Lucie BERNARD, MM Jean-Paul VIDAILHET, Arnaud CAZABAT, Cyrille LATERRADE, David BOURGUINAT, Jean-François CARRAU.

Excusé : MM. Patrice GOMES, Stéphane BARBEROUSSE.

Procurations : de M. Patrice GOMES à M. Jean-Paul VIDAILHET.

Secrétaire de séance : Mme Nadège BITAILLOU

Délibération n° 1-04-2025: Approbation du compte de gestion par M. l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul VIDAILHET, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 compris celles relatives à la tournée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2-04-2025 : Vote du compte administratif 2024

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Arnaud CAZABAT, le Maire s'étant retiré pour ce vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Paul VIDAILHET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévu :	242 172.97
	Réalisé :	224 903.41
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	242 172.97
	Réalisé :	159 276.26
	Reste à réaliser :	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu :	516 428.66
	Réalisé :	466 966.57
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	516 428.66
	Réalisé :	509 933.61
	Reste à réaliser :	0.00
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		
	Investissement :	- 65 627.15
	Fonctionnement :	42 967.04
	Résultat global :	- 22 660.11

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 3-04-2025 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le contexte économique tendu et que les bases d'imposition ont déjà été revalorisées par l'Etat, M. le Maire propose de maîtriser au maximum les dépenses communales afin de ne pas augmenter les taux communaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **taxe d'habitation : 11.62 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.78 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.76%**

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération n° 4-04-2025 : Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul VIDAILHET, Maire,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Excédent de :	37 579.04
Excédent reporté de :	5 388.00
Excédent de fonctionnement cumulé de :	42 967.04
INVESTISSEMENT	
Déficit de :	- 65 627.15
Déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	65 627.15

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent de fonctionnement	42 967.04
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	42 967.04
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
Résultat reporté en investissement (001) - DEFICIT	65 627.15

Délibération n° 5-04-2025 : Vote du budget prévisionnel 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2025.

Où son exposé et les explications complémentaires, le Conseil municipal,

Après délibération,

APPROUVE les propositions au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement avec opérations selon la vue d'ensemble ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	168 866.92
012	Charges de personnel et frais assimilés	175 615.00
14	Atténuation de produits	36 155.00
65	Autres charges de gestion courante	50 265.00
66	Charges financières	4 900.00
42	Opération d'ordre entre sections	1 425.76
	TOTAL	437 227.68

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2025
013	Atténuations de charges	4 500.00
70	Produits des services, domaine et ventes	50 240.00
73	Impôts et taxes	57 826.00
731	Impositions directes	218 694.00
74	Dotations et participations	104 517.68
75	Autres produits de gestion courante	1 450.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00
	TOTAL	437 227.68

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Solde d'exécution négatif reporté	65 627.15
16	Emprunt et dettes assimilés	26 585.86
	Total dépenses hors opération	26 585.86
Opération 10	Bâtiments communaux	8 860.00
Opération 12	Voirie communale et réseaux	15 219.00
Opération 15	Aménagement espace de loisirs et de détente	66 996.06
	Total dépenses opérations	91 075.06
040	Opération d'ordre entre sections	0.00
	TOTAL	183 288.07

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Excédent d'investissement reporté	0.00
13	Subventions d'investissement	107 488.00
	Total recettes d'équipement	107 488.00
10	Dotations, fonds divers	31 407.27
Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	42 967.04
	Total recettes financières	74 374.31
040	Opération d'ordre entre sections	1 425.76
	TOTAL	183 288.07

Délibération n° 6-04-2025 : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Le Maire rappelle que le Conseil municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite **de 7,5 %** des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil municipal lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section concernée.

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 7-04-2025 : Attribution des subventions aux associations

M. le Maire présente les demandes de subventions des associations communales et le tableau des subventions à verser établie par la Commission communale des finances ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention proposée
Association de chasse ACCA de Bernadets	300
Amicale laïque	300
Anciens combattants	150
Gym et entretien	300
Bernadets animation	1 500
Bernadets tennis de table	300
Caisse de l'école	460
Castin Nature	300
Gayous Toustem (3 ^{ème} âge)	300
Association des parents d'élèves	300
PAP accueil de jour	700
TOTAL	4 910

Où le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'attribution des subventions aux associations communales suivant le tableau ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

 **Questions diverses :**

- Aménagement du parc intergénérationnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement et la végétalisation seront terminés fin avril. Il précise que pour le lot 3 (végétalisation), l'entreprise Arboleak (titulaire du marché) procédera à l'entretien et aux changements qui s'avèreraient nécessaires des plantations pendant 2 ans.

- Animaux en divagation :

Le problème d'animaux en divagation régulière sur la commune a été soulevé. Le Conseil municipal a pris acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire, Jean-Paul VIDAILHET


